



Conseil de la Ville

Règlement RV-2007-06-00 modifiant le Règlement de zonage no 513 de l'ex-Municipalité de Saint-Étienne-de-Lauzon

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIIT :

1. **Plan de zonage - agrandissement des zones Ra-38 et Ra-51**

Le plan de zonage annexé au Règlement de zonage no 513 de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Lauzon, est modifié :

1° par l'agrandissement de la zone Ra-38 à même une partie de la zone Ra-35, le tout tel qu'illustré sur le plan joint au présent règlement en annexe « A » ;

2° par l'agrandissement de la zone Ra-51 à même une partie de la zone Ra-35, le tout tel qu'illustré sur le plan joint au présent règlement en annexe « A ».

2. **Grille des spécifications – zone Ra-50**

La grille des spécifications annexée à ce règlement est modifiée par le remplacement, à la ligne « 8.6 Hauteur minimale (m)(étage) afférente à la zone Ra-50, de « 4/1 » par « 5.8/1.5 ».

Adopté le 2 avril 2007

(signé) Danielle Roy Marinelli

(signé) Danielle Bilodeau

Danielle Roy Marinelli, mairesse

Danielle Bilodeau, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 12 MAI 2007